

**DÉPARTEMENT DES PYRENEES ATLA  
ARRONDISSEMENT DE PAU****MAIRIE D'ORTHEZ****EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal****SÉANCE DU 29 JUIN 2021**

\*\*\*\*\*

**PRÉSENTS** : M. HANON, Maire-Président, MM. GROUSSET, DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, M. BOUNINE, Mme ROUSSET-GOMEZ, M. SENSEBE, Mme DE MORO, Adjoint, Mme PICHAUREAU, MM. ARENAS, ETCHEBERTS, DUPOUY, CARRERE, Mme BEUSTE, MM. WILS, VIVES, Mmes BOUBARNE, LAMAZERE, M. COSTEDOAT, Mmes DARSAUT, MARQUEHOSSE, MUSEL, DOMBLIDES, MM. CONEJERO, BERGES, DELTEIL, LABENNE, MELIANDE

**ABSENTS/EXCUSES** : Mme LEMBEZAT (pouvoir à Mme ROUSSET-GOMEZ), M. LABORDE (pouvoir à M. SENSEBE), Mmes GUICHEMERRE (pouvoir à M. WILS), FOURQUET (pouvoir à Mme PICHAUREAU), LABORDE (pouvoir à Mme DE MORO)

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Jeanne LAMAZERE

---

**21 - 77 - CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE VISANT A LA RÉPARATION ET AU CONFORTEMENT DU PONT D'ORTHEZ/SAINTÉ-SUZANNE ET TRAITEMENT DU BARRAGE DÉVERSOIR AVAL SUR LE LAA - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Rapport présenté par Louis-Philippe DUPOUY, conseiller municipal :**

Monsieur le Maire rappelle que le pont qui enjambe le Laà porte la voie communale dite de La Carrère (propriété communale) à Sainte-Suzanne. La Communauté de Communes de Lacq Orthez (CCLO) intervient en sa qualité de gestionnaire de l'ouvrage au titre de sa compétence « voirie ». Un barrage déversoir, propriété actuelle de la commune d'Orthez-Sainte Suzanne, se situe 24 mètres en aval, en lien avec un ancien moulin qui n'est plus exploité.

La dernière inspection détaillée des ouvrages avec visite subaquatique réalisée en août 2019 souligne une dégradation très marquée de ces deux ouvrages. En raison de leur proximité et de l'interdépendance qui en résulte, il convient de traiter de manière coordonnée ces deux ouvrages tant en phase conception qu'en phase travaux.

Les dernières études conduites par les bureaux d'études spécialisés HEA (étude hydraulique et hydrodynamique) et GETEC (études sur les ouvrages) ont permis d'aboutir à 4 scénarii. Le scénario de confortement du pont avec effacement du seuil est privilégié et il convient que cette proposition soit maintenant débattue avec les services de l'Etat.

Nonobstant, il convient d'ores et déjà de désigner un maître d'ouvrage principal pour cette opération au travers d'une convention de co-maitrise d'ouvrage qui permet d'une part, de préciser les fonctions et d'établir les obligations des différentes parties, et d'autre part, de régler les principes de financement et de sollicitation d'aides publiques. Il est proposé ici que la Communauté de Communes de Lacq-Orthez dispose temporairement des attributions du maître d'ouvrage définies par la loi dans les limites du programme de l'opération.

Le plan de financement prévisionnel initial, fonction des répartitions attachées aux deux ouvrages, s'établit comme suit :

Montant prévisionnel initial de l'opération : 366 450 € HT (439 740 € TTC) décomposé ainsi :

- Part CCLO : 250 000 € HT (300 000 € TTC) correspondant à la partie du pont et de son périmètre immédiat.
- Part Commune : 116 450 € HT (139 740 € TTC) correspondant au barrage déversoir et protections de berges.

Envoyé en préfecture le 05/07/2021

Reçu en préfecture le 05/07/2021

Affiché le - 5 JUIL. 2021

ID : 064-21640430 1-20210629-21DEL77-DE

Ces estimations pourront donc faire l'objet d'ajustements en fonction des obligations constructives qui découleraient d'obligations réglementaires notamment celles liées à la loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (loi LEMA).

Après l'avis favorable du Conseil consultatif de Sainte-Suzanne, qui s'est réuni le 28 juin 2021, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 30 voix pour – 3 abstentions (Mmes MUSEL, DOMBLIDES, M. CONEJERO), autorise Monsieur le Maire à signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage visant à la réparation et au confortement du pont d'Orthez/Sainte-Suzanne et au traitement du barrage déversoir aval sur le Laà et à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 29 juin 2021  
Et tous les membres présents ont signé  
Pour copie conforme et certificat d'affiche.

Le Maire d'ORTHEZ,  
Emmanuel HANON



Affiché en Mairie le